

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FEVRIER 2019

Le conseil municipal dûment convoqué en date du 11 février 2019, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DUPRAZ Marc, Maire,

Présents : Marc DUPRAZ, Jacqueline CHARRIERE, Renée COCHET, Jean-Luc CHAPOT, Philippe BARTHELET, Georges RAYNAUD, Frédéric MITHIEUX, Nathalie CARARO, Gilles VANDENBUSSCHE, Roland TEPPAZ, Charlotte TESSANNE, Franck NOIRAY.

Absents : Laurence LABOURDETTE, Carole SCARPETTINI

Secrétaire de Séance : Roland TEPPAZ

Pouvoirs : Laurence VIBOUD à Jacqueline CHARRIERE

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 NOVEMBRE 2018 (n° 2019/01)

Après un tour de table le procès-verbal du conseil municipal du 26 novembre 2018 (joint à la présente délibération) est approuvé à l'unanimité.

- SEANCE TENANTE -

ADHESION AU SERVICE « RGPD » de l'AGATE ET NOMINATION D'UN DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES (DPD) (n° 2019/02)

Le maire expose à l'assemblée le projet d'adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD » (Règlement Général sur la Protection des Données), proposé par AGATE, Agence Alpine des Territoires.

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » est entré en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte une série de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application.

Les collectivités publiques doivent désormais s'assurer de leur conformité à cette nouvelle réglementation.

Parmi ces obligations, elles doivent notamment désigner un Délégué à la Protection des Données et établir un registre de leur traitement.

Au regard de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec AGATE présente un intérêt certain.

En annexe de la présente délibération, vous trouverez la convention d'adhésion à ce service détaillant les modalités concrètes d'exécution de la mission.

Le Maire PROPOSE A L'ASSEMBLEE

- de mutualiser ce service avec AGATE,
- de l'autoriser à signer la convention de mutualisation, et à prendre/signer tout document afférent à la mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale en la matière,

- de désigner AGATE comme étant le DPD de la collectivité.

DECISION

L'assemblée délibérante, après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'autoriser le maire à signer la convention de mutualisation avec AGATE,
- de préciser que le montant de l'accompagnement se décompose comme suit :
 - formation d'une journée : 379 € (sans TVA),
 - accompagnement DPO pendant une année : 1221,00 € H.T.
(comprenant la licence d'utilisation du logiciel SMART DGPR),
- d'autoriser le maire à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale,
- de désigner AGATE en qualité de « Délégué à la Protection des Données » de la collectivité.

Vote : Oui : 13 Abstention : 0 Non :

- SEANCE TENANTE -

DEMANDE DE SUBVENTION POUR EROSION EXCEPTIONNELLE AU COL DU GRANIER AUPRES DU DEPARTEMENT DE LA SAVOIE (n°2019/03)

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que suite à l'éboulement du parking au niveau du Col du Granier une demande de subvention exceptionnelle peut-être faite au niveau du Conseil Départemental dans le cadre du FREE (fonds risques et érosions exceptionnels).
L'étude de sol qui a été faite a donné suite à un chiffrage estimatif des travaux à réaliser qui se montent à 37 250 € HT.

Après délibération, le conseil municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Savoie dans le cadre du FREE.

Vote : Oui : 13 Abstention : 0 Non : 0

- SEANCE TENANTE -

DEMANDES DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX AU COL DU GRANIER DANS LE CADRE DU PROGRAMME LEADER DE LA REGION AUVERGNE RHONE ALPES POUR LE VOLET ACCESSIBILITE (2019/04)

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que dans le cadre de l'aménagement du Col du Granier, une subvention pourrait être demandée dans le cadre du programme Leader via la Région Auvergne Rhône Alpes pour le poste accessibilité.

Le Plan de financement est le suivant :

- Etat DETR : 9 002 €
- Etat DSIL : 26 554 €
- Europe Leader : 53 532 €
- Autofinancement : 22 272 €

L'assiette totale de dépenses éligibles est de 111 360 € HT

Après délibération, le conseil municipal :

- Valide le projet et le plan de financement prévisionnel,
- Autorise Monsieur le maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes dans le cadre du programme Leader,
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution du dossier.

Vote : Oui : 13 Abstention : 0 Non : 0

- SEANCE TENANTE -

AOC BOIS DE CHARTREUSE, NOMINATION DE LA COMMUNE EN QUALITE D'OPERATEUR DE L'AOC, EN TANT QUE PRODUCTEUR PROPRIETAIRE FORESTIER (2019/05)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Comité Interprofessionnel du Bois de Chartreuse (CIBC) a obtenu le 23 octobre 2018, la certification appellation d'origine contrôlée (AOC) pour les sapins et épicéas des massifs de la Chartreuse et de l'Épine, première AOC bois en France. Cette certification concerne les parcelles exploitées en futaie irrégulière et situées, pour au moins une partie à une altitude de 600 m.

La Forêt communale d'Apremont répond à ces caractéristiques pour la plupart des parcelles forestières.

Considérant l'intérêt du label AOC pour la mise en valeur des spécificités des bois de la commune, il est proposé au conseil municipal qu'elle devienne « opérateur de l'AOC en tant que « producteur propriétaire forestier », pour l'ensemble des parcelles situées à plus de 600 m d'altitude et ayant un boisement significatif en sapins et épicéas.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide que la commune devienne opérateur de l'AOC pour toutes les parcelles répondants aux critères d'altitude et de gestion en futaie irrégulière, et charger Monsieur le Maire de signer la déclaration d'identification et de fournir tous les documents nécessaires pour que les forêts de la commune puissent être identifiées pour la production de « l'AOC Bois de Chartreuse ».

Vote : Oui : 13 Abstention : 0 Non : 0

- SEANCE TENANTE -

MAISON DE LA VIGNE ET DU VIN

- **SIGNATURE DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES (2019/06)**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des différents échanges qui ont eu lieu avec les différentes parties afin de pouvoir avancer sur le dossier de reconstruction de la Maison de la Vigne et du Vin.

Une convention constitutive de groupement de commandes a été réalisée par notre conseil en collaboration avec le conseil du SRVS.

Monsieur le Maire donne lecture de cette convention (jointe à la présente délibération).

Après délibération le conseil municipal donne tous pouvoirs à Monsieur Le Maire pour signer cette convention constitutive de groupement de commandes ainsi que les documents nécessaires à cette réalisation, après les dernières modifications à apporter.

Vote : Oui : 13 Abstention : 0 Non : 0

- SEANCE TENANTE –

- **EMPRUNT ACTUEL EN COURS**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de sa rencontre avec le crédit agricole, banque qui avait octroyé l'emprunt pour la construction de la Maison de la Vigne et du Vin afin de voir s'il était possible d'étaler la dette pendant la durée des travaux. Nous attendons une proposition.

- SEANCE TENANTE –

- **REALISATION DES TRAVAUX**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal, qu'il espère et souhaite un lancement de la procédure des marchés pour cet automne 2019.

- SEANCE TENANTE –

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

En cette année 2019 nous allons essayer de terminer certains projets que nous avons évoqué depuis quelques années et qui nécessitaient certains travaux de préparation, à savoir :

- Travaux du Col du Granier (l'Appel d'offres vient d'être publié),
- Réhabilitation du rez de chaussée de la mairie,
- Reconstruction de la Maison de la Vigne et du Vin,
- Travaux divers école et cantine,
- Voirie.
-

- SEANCE TENANTE –

TRAVAUX REZ DE CHAUSSEE DE LA MAIRIE, AUTOISATION A MONSIEUR LE MAIRE POUR SIGNATURE MAITRISE D'ŒUVRE ET TRAVAUX (2019/07)

Monsieur le Maire, rappelle au conseil municipal qu'en 2018 un cabinet d'architecte nous avait établi un devis pour la reconfiguration et la réhabilitation du rez-de-chaussée de la mairie.

Le projet présenté correspondait à nos attentes, nous allons signer avec ce cabinet pour la suite de la mission de maîtrise d'œuvre qui se monte à : 6 700.00 € HT, soit TTC 8 040.00 € et le suivi des travaux.

Les travaux devront être réalisés en juillet et août 2019 afin que les entreprises aient un accès direct à la cour.

Après délibération, le conseil approuve ce choix et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous les documents nécessaires à la réalisation de l'opération.

Vote : Oui : 13 Abstention : 0 Non : 0

- SEANCE TENANTE -

ONF VALIDATION DU PROGRAMME 2019 (2019/08)

Monsieur le Maire, et Madame COCHET font part au conseil municipal de la venue de l'agent ONF en charge de notre collectivité pour la présentation de la programmation 2019, à savoir :

- Travaux d'exploitation de bois façonné,
- Changement d'une partie de la table d'orientation du belvédère de Joigny, devenue illisible (elle date de 1992),
- Fin des travaux qui n'ont pu être réalisés en 2018 (travaux parcelle 20),
- Voir si personnes intéressées par coupe affouagère,

Pour un montant global de dépenses de 14 128 € HT qui devrait largement se compenser par les recettes des coupes estimées à 32 600 €.

Après délibération, le conseil municipal approuve le programme 2019 et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les documents et réaliser le programme.

Vote : Oui : 13 Abstention : 0 Non : 0

- SEANCE TENANTE -

SIGNATURE DU RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION POUR SITE DU PAS DE LA FOSSE (2019/09)

Monsieur Le Maire fait part au conseil municipal de la réception d'un courrier du département de la Savoie pour le renouvellement de la convention pour occupation d'un Terrain Communal hébergeant du matériel de radiocommunication sur le Site du Pas de la Fosse à Apremont, pour une durée de dix ans à compter du 1^{er} janvier 2019.

Après délibération, le conseil municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer cette convention.

Vote : Oui : 13 Abstention : 0 Non : 0

- SEANCE TENANTE -

APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DU SDES (2019/10)

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal, de la modification des statuts du SDES en comité syndical du 18 décembre 2018. Afin d'être en conformité nous devons approuver ces modifications, à savoir :

- Changement d'adresse du siège social,
- Evolution du nombre de communes adhérentes suite aux récents regroupements,
- Introduction de compétences optionnelles supplémentaires permettant le cas échéant d'adapter les statuts aux évolutions potentielles tant règlementaires que circonstancielles.

Après délibération, le conseil municipal approuve les nouveaux statuts du SDES à l'unanimité.

Vote : Oui : 13 Abstention : 0 Non : 0

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du bon déroulement du recensement de la population. Il en ressort un accroissement des logements vacants sur notre territoire.

INFORMATIONS DIVERSES

- Débat citoyen : la préfecture vient de nous demander de faire remonter les doléances reçues en mairie ce 20 février 2019 entre 17 h 30 et 18 h 30 afin que celles-ci puissent être analysées et transmises.
- Le SIBRECSA va faire distribuer dans les boîtes aux lettres les nouvelles consignes de tri, dans les semaines à venir.
- Réunion GEMAPI, le 6 mars 2019.
- Prochain conseil d'école le 14 mars à 19 heures,
- La date retenue pour le Repas des aînés est le 18 mai 2019,
- Nous venons de recevoir l'information pour le cinéma de plein air. Nous allons nous positionner pour avoir éventuellement une séance.
- Refaire le point sur la liaison « piétons » avec St Baldoph.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE LA SEANCE EST LEVEE à 20 h 50.